

Plus tard,
je voudrais être...

DÉPUTÉ!



Bonjour M. Villani. Vous êtes l'un des 577 députés français qui siègent à l'Assemblée nationale. En quoi consiste votre travail, et comment devient-on député ?

Lorsqu'on est député, on **représente** la nation. Plus précisément, on s'occupe de **voter les lois**, généralement après une discussion avec le gouvernement. Pour cela, on doit être **à l'écoute** de tout le monde, c'est-à-dire que l'on fait sans arrêt des allers-retours entre ce que disent les citoyens, ce qui se dit au gouvernement et ce qui se dit au Palais Bourbon, où l'on se retrouve avec tous les députés. Pour devenir député, il faut se faire **élire** par les citoyens, dans une **circonscription**. Mon travail est donc d'aller à la rencontre des gens, et de bien comprendre toutes leurs idées, leurs problèmes et leurs questions.

La défense des animaux est un sujet qui vous tient à cœur : quel rôle un député peut-il jouer pour protéger les animaux ?

En effet, je fais partie du groupe d'études « bien-être animal » à l'Assemblée nationale. Mais pour défendre les animaux, **un député peut agir** par toutes sortes d'actions : ce peut être en organisant des **colloques**, comme je l'ai fait avec d'autres députés ; ce peut être en votant des lois (il m'est arrivé de voter pour telle ou telle évolution dans la loi) ; et puis ce peut être tout simplement par la parole. Le rôle principal d'un député, c'est de parler : aux uns, aux autres, en public, en privé. Bien sûr, un député peut aussi littéralement faire la loi en déposant des **propositions de loi**. Les propositions de loi sont examinées par le gouvernement, mais

Cédric Villani n'est pas seulement mathématicien, il est aussi député. À l'Assemblée nationale, il siège en compagnie des autres députés qui représentent les citoyens français, pour poser des questions au gouvernement ou voter de nouvelles lois. Comment un député peut-il aider à mieux protéger les animaux ? Mon journal animal le lui a demandé !



Photo : Fabien Rouire

si une majorité de députés votent la proposition, ils peuvent changer la loi et faire évoluer les pratiques dans tout le pays.

En 2015, les députés ont voté un amendement important pour inscrire dans le Code civil que les animaux sont des « êtres vivants doués de sensibilité ». Selon vous, comment pourrait-on améliorer la condition des animaux à l'avenir ?

Bien sûr, c'était un premier pas important que de les reconnaître comme **êtres dotés de sensibilité**, mais on a encore beaucoup de travail à faire pour **améliorer la condition des animaux**. Les évolutions passeront par de meilleures conditions de vie pour les animaux domestiques, les animaux sauvages, les animaux d'élevage. Et dans le cas des animaux d'élevage : des meilleures conditions de mort, si je puis dire, faire en sorte qu'**aucune souffrance inutile** ne soit infligée. Ou encore, pour un produit alimentaire, faire en sorte que soient indiquées les bonnes pratiques dans lesquelles il a été fabriqué, par exemple. En fait, l'action pour les animaux peut s'appuyer sur toute une palette de moyens à notre disposition : certaines des dispositions qui ont été en discussion concernent les conditions d'élevage dans la filière des poules pondeuses, les conditions d'abattage pour les animaux d'élevage, et en particulier la vidéosurveillance dans les abattoirs. Sur tous ces sujets, **nous avons le devoir de progresser**, et il m'est arrivé de soutenir un certain nombre d'avancées. Sur la plupart de ces propositions, nous n'avons malheureusement pas obtenu satisfaction, mais ce n'est que partie remise! ■



VOCABULAIRE

Député

Personne élue pour représenter les citoyens d'une circonscription. Les députés sont choisis lors des élections législatives. Ils se réunissent à l'Assemblée nationale.

Circonscription

Division géographique du territoire, plus petite qu'un département.

Colloque

Réunion de réflexion et de débat avec des spécialistes d'un sujet.